

présentation

Mettre l'éthique sportive en débat ne va pas de soi, tant il semblerait qu'elle est admise, partagée et stable. Le débat éthique implique pourtant la discussion sur les valeurs — la dispute même — dont émergent des principes partagés, à partir desquels les individus sauront agir et décider en conscience de leurs actes. Cependant lorsqu'il est question d'éthique sportive, le discours relève généralement de l'affirmation. Il s'agit d'énoncer les valeurs supposément contenues dans « le sport » sur le mode de la pétition de principe. Elles sont ensuite utilisées dans une argumentation se faisant « au nom » de l'éthique sportive et produisant une condamnation sans appel de certains comportements qui ne « devraient » pas se produire. Hautement normative, l'éthique sportive fonctionne comme argument d'autorité, coupant court à la discussion que devrait au contraire susciter tout questionnement éthique.

L'enjeu de ce numéro de la revue *Éthique publique* réside précisément dans cette mise en débat qui se justifie par l'importance prise par le sport dans les imaginaires et par la puissance symbolique qu'il contient. Les pratiques et spectacles sportifs occupent en effet une large place dans les loisirs, et cela à l'échelle planétaire. Du statut de passe-temps réservé à une élite sociale au dix-neuvième siècle, le sport est passé à celui de spectacle de masse cristallisant des passions collectives entretenues et exacerbées par les médias. L'intérêt purement sportif (et somme toute limité) d'un événement se gonfle alors d'autres enjeux, économiques, politiques, symboliques, identitaires, etc. Dès lors, les discours que véhiculent le sport professionnel de spectacle comme le sport de loisir, ainsi que les débats qu'ils suscitent, peuvent être considérés comme révélateurs des grands problèmes d'éthique auxquels la société est confrontée. Cela est d'autant plus vrai que les États et les pouvoirs publics se sont investis de la mission de réguler les comportements engendrés par le spectacle sportif de masse, aux côtés ou à la place du pouvoir sportif. Des lois, des autorités de régulation et des institutions propres au sport sont censées garantir la pureté de la pratique et l'honnêteté des acteurs du système des sports, selon une logique pyramidale : à un niveau supranational (Agence mondiale antidopage, Comité international olympique, fédérations sportives internationales, etc.), intergouvernemental ou fédéral, national... Car les comportements sportifs sont systématiquement rapportés à un idéal de pureté à l'aune duquel ils sont jugés, indépendamment des résultats enregistrés. Le mythe sportif (Vigarello), voire le mythe olympique (Brohm), fournissent ainsi une référence morale posée comme universelle.

Or, « dans l'absurde logique de l'exigence morale, ce qui n'est pas purissime, et par conséquent pur à cent pour cent, est impur [...]. Les Stoïciens disaient : une peccadille, c'est déjà un grand péché. Un peu, quand il s'agit de faute, c'est

encore trop, infiniment trop ! » (Vladimir Jankélévitch). Voilà tout le paradoxe qui paraît s'appliquer aux considérations morales portant sur le sport et qui réside dans cette tension entre le pur et l'impur. Dès que l'exigence de pureté est ébranlée, le débat s'ouvre sur les limites de l'acceptable, dans le sport comme ailleurs.

Dans ce numéro, les idées reçues sont mises à mal, comme le sont les arguments habituels qui condamnent par exemple le dopage. Il ne s'agit pas de juger à l'aune du pur, mais de comprendre à quoi il s'alimente, de saisir sur quoi se construisent les arguments, sur quelles valeurs implicites reposent les jugements, sur quelles visions du monde se fondent les représentations concernant le légitime et l'illégitime. La lecture de l'intégralité des articles rend compte d'une mise en cause de l'éthique sportive comme modèle au profit d'un véritable débat éthique. Ce que montrent les diverses contributions, c'est que ce que l'on nomme « éthique sportive » relève du discours normatif alors que la question éthique est à la fois une question de point de vue et de distance.

La majorité des articles est consacrée à la question du dopage, réalité qui sature la question éthique dans le sport, au détriment d'autres aspects comme la corruption, la violence (des supporters, mais aussi celle qui naît des mauvais traitements exercés sur les jeunes sportifs par les entraîneurs, des violences sexuelles, sexistes et homophobes, etc.). L'importance accordée au dopage provient de deux priorités d'ordre éthique. D'abord, elle rend compte des préoccupations sociales et politiques en matière d'équité mais aussi de santé. Ensuite, elle naît de la volonté de saisir comment se construisent les bornes de l'acceptable et de l'inacceptable, comment se régulent les comportements individuels et collectifs autour des frontières entre le licite et le légitime...

Les travaux font apparaître que le dopage pose un problème moral à partir du moment où il est historiquement inventé, c'est-à-dire à partir du moment où certaines aides à la performance (durant la préparation ou durant la compétition) sont interdites. L'apparition de la loi engendre l'argumentation éthique et non l'inverse. Ce n'est pas parce que le dopage est éthiquement condamnable qu'il devient illicite. C'est à partir du moment où il est illicite qu'un ensemble de pratiques d'aide à la performance sont questionnées du point de vue de leur légitimité. La loi convoque l'éthique pour se justifier. Et au bout du compte, l'éthique du sport est questionnée par le dopage bien plus qu'elle n'en justifie le caractère illicite.

Au contraire même, la discussion se déplace du côté du légitime et fait apparaître que, dès lors que l'on sort de considérations générales sur le dopage, la question de l'acceptable ne va pas de soi. C'est ce que montrent les articles de Suzanne Laberge, Anne Marcellini, Raphaël Homat et Christophe Brissonneau. De même, lorsque le débat porte sur des aides à la performance clairement identifiées, les points de vue quant à leur caractère légitime sont loin de faire consensus. Ainsi en est-il des débats sur l'autotransfusion sanguine, le rééquilibrage hormonal, les caissons hypoxiques. Ils font apparaître que leur légitimité ne dépend pas de leur légalité mais d'un imaginaire polarisé sur des catégories morales : le pur et l'impur, bien sûr, mais aussi le vrai et le faux, le secret et le public, le juste et l'injuste, etc. D'autres pôles d'opposition sont mobilisés pour justifier les conflits au sujet des valeurs. Il s'agit notamment d'oppositions ne portant plus sur des principes, mais sur les réalités sociales de la pratique sportive. Ainsi, la légitimité des aides à la performance (qu'elles

soient licites ou illicites) se décline différemment selon qu'il s'agit de sport professionnel ou amateur, que l'accent est mis sur le plaisir ou sur la souffrance, sur la sensation produite par la pratique ou sur les résultats escomptés.

Une autre conclusion du numéro réside dans la mise en évidence que plusieurs éthiques coexistent, voire se concurrencent, éthiques elles-mêmes à considérer de manière plurielle (Christophe Brissonneau, Jocelyn East). L'éthique sportive et l'éthique médicale mises face à face font par exemple émerger des contradictions impliquant de choisir l'un ou l'autre des systèmes de valeurs (Raphaël Homat).

Le plan de l'ouvrage peut se comprendre comme relevant d'une succession de questions. La première, à laquelle répondent Pascal Charroin et Éric Pérera, consiste à se demander à partir de quel moment et pour quelles raisons le dopage devient un problème politique, c'est-à-dire un problème public médiatisé engendrant une loi (1965).

La seconde question est celle des représentations actuelles sur les questions d'éthique dans le sport. Les études portant sur la population québécoise (Suzanne Laberge), les sportifs de haut niveau (Anne Marcellini et coll.), les médecins (Christophe Brissonneau, Raphaël Homat), les chercheurs en laboratoires universitaires ou industriels, ainsi que sur l'environnement régulateur (Joël Monzée) font apparaître comment et sur quoi s'établit le débat sur les valeurs lorsqu'il est question du dopage et de sa légitimité.

La troisième question concerne la façon dont le dopage pourrait échapper à la logique répressive. Sur ce point, deux acteurs de la prévention (Albane Andrieu et Sébastien Fyfe) intègrent à la discussion éthique la question des moyens et des fins (adapter les moyens tout en respectant les fins ou bien mettre en cause les fins).

Une quatrième question porte sur la manière dont le spectacle sportif engendre la création d'instances de régulation. En matière de violence, Tony Chapron insiste sur le rôle de l'arbitre qu'il juge investi d'une mission de service public. Jean-Loup Chappelet, pour sa part, discute de la commission d'éthique du Comité international olympique. Néanmoins, ces instances de régulation génèrent à leur tour des débats à propos de la référence constituée par l'éthique sportive, qualifiée de « géant aux pieds d'argile » par Jean-François Doré, pendant que Jocelyn East met en évidence le « choc des éthiques ».

Enfin, la dernière question est celle de l'action de la société civile en matière de positionnement éthique. Elle est discutée par Philippe Liotard, qui montre comment les Gay Games ont été fondés sur des valeurs communautaires et se sont à la fois inspirés et dégagés de l'éthique de la soumission des institutions sportives traditionnelles. ◆

PHILIPPE LIOTARD, université de Lyon

SUZANNE LABERGE, université de Montréal

JOËL MONZÉE, École nationale d'administration publique.